

**Point de situation COVID19**  
**Pour la Ville, la Communauté d'Agglomération et le CCAS**  
**au 17 mars 2020**

Après les décisions prises par le Président de la République, le Maire de La Rochelle, Président de la Communauté d'Agglomération et du CCAS, **Jean-François Fontaine**, apporte les précisions suivantes :

*« Notre ville notre agglomération ne sont, aujourd'hui, pas encore touchées de façon importante, et nous devons tous agir afin de préserver les Rochelais de la propagation du virus.*

*Aussi, j'appelle tous les Rochelais à respecter scrupuleusement les décisions du Président de la République, et particulièrement éviter tous les regroupements.*

*Afin d'assurer l'approvisionnement en produits frais, tous nos marchés alimentaires restent ouverts. Cependant il convient de garder des distances d'au moins un mètre, et d'éviter tout promiscuité.*

*Cette recommandation s'applique également à tous les commerces.*

*La Police Nationale est chargée du contrôle des déplacements depuis ce midi. Elle sera assistée par la Police Municipale qui dispose également des habilitations nécessaires. Afin de faciliter leurs missions, j'insiste sur la nécessité de mettre en place rapidement les attestations de déplacement dérogatoire délivrées par les employeurs.*

*Par ailleurs, les dispositifs d'accueil des enfants des personnels de santé est activé depuis lundi. En ce qui concerne nos anciens et les personnes fragiles physiquement ou économiquement, nous assurerons nos obligations de solidarité et de soutien en lien avec l'Etat et le Département. Nous avons protégé nos maisons de retraite et mis en sécurité les équipes et les résidents. Nous avons réorganisé l'aide à domicile en privilégiant de servir les personnes les plus fragiles et les plus isolées.*

*Pour les personnes sans domicile fixe et les demandeurs d'asile, nous travaillons en étroite collaboration avec les services de l'Etat pour renforcer les dispositifs d'accueil et de traitement des personnes éventuellement affectées sans besoin d'hospitalisation.*

*Pour les habitants qui auraient des problèmes matériels de première nécessité et notamment d'ordre alimentaire, le Centre Communal d'Action Sociale (05 46 35 21 00) assure une permanence téléphonique tous les jours de 9h à 17h et peut apporter les aides nécessaires.*

*Nous demandons à tous les professionnels qui concourent aux obligations sanitaires de continuer d'assurer un service de base pour les habitants.*

*Nous préparons également un dispositif d'accompagnement économique en partenariat avec les services de l'Etat, la Région, des CCI et Chambre des métiers ainsi que la Banque de France. Ce dispositif. Il s'adressera à tous les secteurs économiques : commerces, artisanat, TPE et PME.*

*Enfin, j'en appelle à la solidarité entre voisins, et à l'entraide, afin d'aider les plus fragiles d'entre nous. Je vous remercie d'appliquer scrupuleusement toutes les consignes afin que nous participions ensemble à l'effort national de lutte contre la propagation du Virus. »*

## Informations complémentaires

### Accueil des enfants des personnels de santé

A partir de mercredi 18 mars, les dispositifs sont les suivants :

- La petite enfance : crèche des Bois des Protestant (Inscriptions préalable obligatoire à l'Espace famille : 05 46 51 14 87)
- Centre de loisirs du Prieuré ouvert le mercredi à l'Ecole Simone Veil (Espace famille : 05 46 51 14 87)

A partir de jeudi 19 mars, les élèves scolarisés des personnels de santé seront accueillis, sur présentation d'un justificatif professionnel (Education Nationale 05 16 52 68 09) comme suit :

- Lavoisier pour les élèves de Lavoisier, Condorcet et Barthélémy Profit ;
- Raymond Boucher pour ceux de Raymond Boucher et Bongraine ;
- Paul Doumer pour ceux d'Arcère, Massiou, Reaumur, Rey, Valin ;
- Simone Veil pour ceux de Simone Veil, Bernard Palissy, Beauregard ;
- Laleu pour ceux de Laleu et Claude Nicolas ;
- Berthelot pour ceux de Berthelot, Descartes et Loti ;
- La Genette ;
- Louis Guillet pour ceux de Louis Guillet, Grandes Varennes, Jean Bart.

Ces 8 sites assureront également un accueil périscolaire des enfants des personnels de santé de 7h à 8h35 et de 16h30 à 19h (05 46 51 14 87).

### Service de collecte des déchets

La collecte des déchets ménagers (bacs bleus et sacs noirs), et la collecte sélective (bacs et sacs jaunes) seront assurés, jusqu'à nouvel ordre, aux jours et horaires habituels.

### Transports

Le réseau de transport Yélo est maintenu avec des adaptations de fréquences depuis le 16 mars pour un certain nombre de lignes, notamment les lignes Illico qui passent à une fréquence de 15 minutes. Toutes les informations sont disponibles sur le site [yelo-larochelle.fr](http://yelo-larochelle.fr) ou l'application Yélo.

### Plus d'informations

Numéro vert national : 0800 130 000 24/24h et 7/7j

Site du gouvernement : [www.gouvernement.fr/coronavirus](http://www.gouvernement.fr/coronavirus)